



Trans Elorn Tourisme

32 rue H. de Guébriant

29800 LANDERNEAU

02 98 85 07 86 / 09 63 23 36 77

Trans.elorn.tourisme@orange.fr

INSCRIPTION POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE 2017/2018

Votre enfant va prendre le car pour se rendre au collège ou au lycée à partir de Septembre 2017. Vous trouverez ci-dessous, les démarches à accomplir pour obtenir une carte de transport scolaire.

VOUS POUVEZ SOIT :

- TELECHARGER LE DOSSIER D'INSCRIPTION SUR NOTRE SITE INTERNET www.tet-autocars.com
- RETIRER UN DOSSIER D'INSCRIPTION A NOS BUREAUX rue H. De Guébriant 29800 LANDERNEAU

MERCI DE LE COMPLETER ET DE NOUS LE FAIRE PARVENIR POUR le 7 Juillet 2017 par courrier ou de nous le déposer au bureau, accompagné de votre règlement, d'une photo et d'une enveloppe timbrée à votre adresse.

Passé cette date, nous ne pouvons vous garantir que les cartes seront éditées pour la rentrée et que votre enfant soit autorisé à prendre le car.

Les cartes de car vous seront transmises exclusivement par courrier fin Août 2017.

LE TITRE DE TRANSPORT SERA OBLIGATOIRE DES LE 1^{ER} JOUR DE LA RENTREE, et devra être présenté à chaque montée dans le car.

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS PRIS EN COMPTE ET REEXPEDIES. LA CLASSE ET LES OPTIONS CHOISIES SONT DETERMINANTES POUR LE COUT DU TRANSPORT. Si ces informations ne sont pas clairement indiquées, le tarif de l'accord partiel de subvention sera automatiquement pratiqué.

MODALITES DE PAIEMENT par chèque ou par prélèvement bancaire : la carte de car est payable en 1,2 ou 5 fois, soit :

PAIEMENT EN 1 FOIS	PAIEMENT EN 2 FOIS	PAIEMENT EN 5 FOIS
OCTOBRE 2017	OCTOBRE 2017 NOVEMBRE 2017	OCTOBRE 2017 – NOVEMBRE 2017 DECEMBRE 2017 – JANVIER 2018 – FEVRIER 2018

ATTENTION : LE MANDAT DE PRELEVEMENTS SEPA EST JOINT AU DOSSIER. MERCI DE LE COMPLETER ET DE NOUS LE RENVOYER ACCOMPAGNE D'UN RIB.

(Merci de noter le nombre de prélèvements souhaités sur le mandat de prélèvement).

TARIFS DU CONSEIL GENERAL 2017-2018

	1 ^{er} ENFANT	2 ^{ème} ENFANT	3 ^{ème} ENFANT	4 ^{ème} ENFANT ET +
ACCORD TOTAL	200,00 €	130,00 €	65,00 €	GRATUIT
Participation Communauté Communes*	90,00 €	58,50 €	28,80 €	GRATUIT
<u>RESTE A CHARGE FAMILLE</u>	<u>110,00 €</u>	<u>71,50 €</u>	<u>36,20 €</u>	GRATUIT

* La Communauté de Communes contribue au financement des transports scolaires en réduisant d'autant le tarif demandé aux familles, dès lors que celles-ci respectent la carte scolaire. Cette aide financière s'adresse aux collégiens et lycéens du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Landerneau Daoulas.

	1 ^{er} ENFANT	2 ^{ème} ENFANT	3 ^{ème} ENFANT	4 ^{ème} ENFANT ET +
ACCORD PARTIEL	290,00 €	193,00 €	97,00 €	GRATUIT

L'accord partiel est applicable à tous les élèves qui ne vont pas dans le collège ou le lycée le plus proche de leur domicile (carte scolaire) (sauf options mentionnées justifiant le choix de l'école et sous réserve de la validation du Conseil Général).

LA CARTE SCOLAIRE TRANSCOOL+ : Pour 30,00 € de plus sur le prix de l'abonnement annuel, votre enfant peut circuler librement le week-end et pendant les vacances scolaires sur toutes les lignes régulières du Conseil Général sauf sur la ligne Brest-Quimper. **Les 30 € supplémentaires sont à inclure dans le premier règlement.**

CARTE D'INTERNE : 90,00 € l'année scolaire. (ne donne pas le droit à une carte TRANSCOOL+ et n'entre pas dans le calcul du tarif dégressif).

LA CARTE KORRIGO : donne le droit à un aller-retour sur le réseau Bibus et le TRAM. La demande de la carte peut se faire directement auprès de Bibus.

